

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2023**, à 19 h 30, à **l'église, au 782, rue Principale**, Saint-Ambroise-de-Kildare selon l'avis public publié le 25 avril 2023, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

**Était aussi présent :** Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**Étaient absents :** Madame Annie Neveu, conseillère du district numéro 2 et madame Roxane Perreault conseillère du district numéro 3

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**089-05-2023**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023
- 1.4. Avis de motion et projet de règlement 833-2023, modifiant les articles 5 et 6 ainsi que le retrait des annexes de l'article 6, du règlement d'emprunt 797-2021 (pour la construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés)
- 1.5. Dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Secrétaire au greffe - Embauche
- 2.3. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 2.4. Mandat pour le maintien de l'équité salariale – M. Michel Gobeil conseiller en gestion

**3. Loisirs et culture**

- 3.1. Défi vélo Papillon Harnois Énergies – Demande d'autorisation de passage
- 3.2. Participation à l'activité Arténoix LandART à Saint-Ambroise-de-Kildare
- 3.3. Participation à 3 activités parents-enfants au jardin de l'école
- 3.4. Prolongement de la piste cyclable - adoption du devis pour le contrôle qualitatif des matériaux

3.5. Réfection du terrain de tennis – adoption du devis pour entrepreneurs

**4. Voirie**

4.1. Embauche d'une personne salariée occasionnelle au Service des travaux publics, parcs et immeubles

4.2. Réfection des 6 voies de circulation - adoption du devis pour le contrôle qualitatif des matériaux

4.3. Prolongement

**5. Varia**

**6. Période de questions**

**1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023**

**090-05-2023**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023 soient adoptés comme présentés.

**1.4. Avis de motion et projet de règlement 833-2023, modifiant les articles 5 et 6, ainsi que le retrait des annexes de l'article 6, du règlement d'emprunt 797-2021**

**091-05-2023**

M. Frédéric Bourgeois, conseiller du district n° 4, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt 833-2023, modifiant les articles 5 et 6, ainsi que le retrait des annexes de l'article 6, du règlement d'emprunt 797-2021 (pour la construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés)
- Dépose le projet de règlement 833-2023.

**1.5. Dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

**092-05-2023**

M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, dépose le rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité, comme stipulé à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

<b>2. Administration générale</b>
-----------------------------------

**2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

**093-05-2023**

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 4 avril au 30 avril 2023, pour un montant total de 364 935.18 \$ (qui fait partie intégrante du

présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 4 avril au 30 avril 2023 pour une somme qui totalise 364 935.18 \$.

## 2.2. Secrétaire au greffe - Embauche

094-05-2023

ATTENDU QUE Mme Isabelle Dufresne, secrétaire au greffe, a quitté ses fonctions le 24 mars 2023;

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur les sites du *Québec municipal*, du *Réseau d'information municipale du Québec*, sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité ainsi que dans le *Journal L'Action* du mercredi 8 mars 2023;

ATTENDU QUE les entrevues réalisées avec les candidates sélectionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher Mme Ellen Boehme;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 15 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche Mme Ellen Boehme, à temps plein, au poste de secrétaire au greffe de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;

### **2.3. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai**

**095-05-2023**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers, de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

### **2.4. Mandat pour le maintien de l'équité salariale au sein de la Municipalité**

**096-05-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité est tenue de maintenir l'équité salariale;

ATTENDU l'offre de services de *M. Michel Gobeil, conseiller en gestion, secteur municipal*, datée du 17 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner l'octroi du mandat pour le maintien de l'équité salariale au sein de la Municipalité pour les employés non syndiqués à *M. Michel Gobeil, conseiller en gestion, secteur municipal*, à un taux horaire de 125 \$/heure,

assorti d'un budget maximum de 5 000 \$ (40 heures), non taxable, payable sur présentation de facture;

- 3- D'imputer la dépense au poste « Administration et informatique – Administration » (02-13000-414).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

### **3. Loisirs et Culture**

#### **3.1. Défi vélo Papillon Harnois Énergies – Demande d'autorisation de passage**

**097-05-2023**

ATTENDU la demande de *Le défi vélo Papillon Harnois Énergies* transmise par courriel et datée du 5 avril;

ATTENDU QUE les cyclistes circuleront dans la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare le 26 août 2023 et que l'organisation doit obtenir une autorisation officielle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser le passage des cyclistes, qui participeront à l'événement 16<sup>e</sup> édition du « Défi vélo Papillon Harnois Énergies 2023 » pour la Fondation du camp Papillon, sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ).

#### **3.2. Participation à l'activité Arténoix LandART à Saint-Ambroise-de-Kildare**

**098-05-2023**

ATTENDU QUE cette activité organisée par le Conseil de la sculpture du Québec, aura lieu au Jardin des noix, au cours du mois de juin 2023;

ATTENDU QU' il s'agit d'une activité familiale et individuelle avec un nombre limité de participants;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De participer à cette activité au montant de 1 000\$;

3- D'imputer la dépense au poste « Autres activités – Loisirs » (02-70191-999).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

### **3.3. Participation à 3 activités parents-enfants au jardin de l'école**

**099-05-2023**

ATTENDU QUE ces activités sont organisé par la Coopérative de solidarité Jardinons;

ATTENDU QUE la coopérative propose trois activités parents-enfants très intéressantes au Jardins de l'école, au cours de l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'allouer un montant de 1000\$ pour ces 3 activités;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Autres activités – Loisirs » (02-70191-999).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

### **3.4. Prolongement de la piste cyclable - adoption du devis pour le contrôle qualitatif des matériaux**

**100-05-2023**

ATTENDU QUE les travaux de prolongement de la piste cyclable débiteront bientôt;

ATTENDU QU' il est requis d'obtenir les services d'un laboratoire afin de s'assurer de la qualité des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux en vue du prolongement de la piste cyclable et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;

- 3- De nommer M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à titre de personne responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

### **3.5. Réfection du terrain de tennis – adoption du devis pour entrepreneurs**

101 -05-2023

ATTENDU QU' il est requis de restaurer la surface du terrain de tennis;

ATTENDU QUE la Municipalité a confié le mandat de la conception des plans et devis pour la réfection du terrain de tennis à la firme Parallèle 54;

ATTENDU les plans et devis transmis par la firme Parallèle 54;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour la réfection du terrain de tennis;
- 3- D'autoriser la parution de l'appel d'offres dans le *Journal l'Action* ainsi que sur le site SÉAO par M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier;
- 4- De nommer monsieur Alexandre Larose de la firme Parallèle 54, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

<b>4. Voirie</b>
------------------

#### **4.1. Embauche d'une personne salariée occasionnelle au Service des travaux publics, parcs et immeubles**

102-05-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher une personne salariée occasionnelle au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher M. Daniel Miller;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Daniel Miller, comme personne salariée occasionnelle, au Service des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 27 octobre 2023, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu de la convention collective en vigueur à la Municipalité.

**4.2 Réfection des 6 voies de circulation - adoption du devis pour le contrôle qualitatif des matériaux**

103-05-2023

ATTENDU QUE les travaux de réfections des avenues : 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, Joanna, Préville et la rue des Érables débuteront bientôt;

ATTENDU QU' il est requis d'obtenir les services d'un laboratoire afin de s'assurer de la qualité des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux en vue de la réfection de 6 voies de circulation et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;
- 3- De nommer M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à titre de personne responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

**5. VARIA**

Aucun point n'est ajouté au Varia.

**6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 21 h 32.

\_\_\_\_\_  
Michel Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*